

Renseignements concernant un bien familial

Par Aurel974, le 26/03/2015 à 06:31

Bonjour,

mon père est décédé il y a 1 ans, a savoir que ma mère et lui ont une maison dans l'est de l'île de la Réunion qu'ils ont fait construire il y a environ plus de 15 ans sur un terrain appartenant à mon grand père maternelle.

A la mort de mon père elle est restée dans cette maison, mais aujourd'hui elle ne souhaite plus nous voir et ne souhaite plus non plus qu'on mettent les pieds "chez elle"! elle revendique haut et fort que c'est sa maison!

Est-ce normal qu'elle puisse nous interdire d'y entrer (car c'est tout de même l'endroit ou on a grandit!)? et surtout puis-je faire quelque chose de légale pour partager ce bien car nous sommes en tout 3 sœurs (moi 25 ans, ma cadette 21 ans et ma benjamine 10 ans)?

Aussi mon père et elle avait une voiture comme elle ne possède pas le permis elle souhaitait que je prenne la voiture car je suis la seule à avoir le permis, aujourd'hui je paye l'assurance mais la carte grise est à son nom depuis la mort de mon père, mais la elle souhaite également reprendre la voiture pour donner à une tiers personne. A t-elle le droit de le faire? et Ai-je une solution légale et équitable cette fois encore de trouver une solution pour nous 4(maman et filles)?

Par janus2fr, le 26/03/2015 à 08:04

Bonjour,

Il faut savoir si les biens (maison et voiture) appartiennent uniquement à votre mère ou si c'étaient des biens communs avec votre père décédé.

Si ce sont des biens propres à votre mère, elle en fait ce qu'elle veut de son vivant.

Si ce sont des biens qui étaient communs, au décès de votre père, il y a eu une succession et vous, les enfants, êtes propriétaires indivises avec votre mère.

Par Aurel974, le 26/03/2015 à 08:20

Merci de votre réponse ...

A savoir que se sont des biens qu'ils ont acqueris ensembles que ce soit pour la maison et la voiture.

Et comme nous la faisions confiance, après la mort de mon père nous n'avons pas chercher à faire de succession car nous étions souder..mais la ces derniers temps avec ses réactions je souhaite que chacunes d'entre nous y trouve son compte. Tout en étant dans la légalité. Du coup vers qui dois-je me tourner? Merci d'avance pour vos réponses.